

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - SYMEVAD (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000720100037

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE HENIN BEAUMONT

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	34
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	36
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	39
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 62321	SYMEVAD PRINCIPAL	BP 2021
-----------------------------------	------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	321 260
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	97,28 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	11,19 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	87,55 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	8,74 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 581 516,23	33 596 034,96

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 985 481,27

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	35 581 516,23	35 581 516,23
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 604 698,28	4 928 273,35

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 506 518,86	10 237,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 172 706,29

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 111 217,14	9 111 217,14
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	44 692 733,37	44 692 733,37
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	29 230 815,07	0,00	29 811 091,10	29 811 091,10	29 811 091,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 502 108,00	0,00	1 400 236,00	1 400 236,00	1 400 236,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 231,00	0,00	99 520,00	99 520,00	99 520,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		30 831 154,07	0,00	31 310 847,10	31 310 847,10	31 310 847,10
66	Charges financières	1 022 469,32	0,00	876 469,08	876 469,08	876 469,08
67	Charges exceptionnelles	20 338,37	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 873 961,76	0,00	32 193 716,18	32 193 716,18	32 193 716,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		44 212,68	44 212,68	44 212,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 500 899,38		3 343 587,37	3 343 587,37	3 343 587,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 500 899,38		3 387 800,05	3 387 800,05	3 387 800,05
TOTAL		36 374 861,14	0,00	35 581 516,23	35 581 516,23	35 581 516,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 581 516,23
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	14 500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	37 500,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 089 386,18	0,00	28 976 723,31	28 976 723,31	28 976 723,31
75	Autres produits de gestion courante	2 169 997,85	0,00	3 628 611,60	3 628 611,60	3 628 611,60
Total des recettes de gestion courante		22 311 384,03	0,00	32 679 834,91	32 679 834,91	32 679 834,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 310 812,20	0,00	418 000,00	418 000,00	418 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 622 196,23	0,00	33 097 834,91	33 097 834,91	33 097 834,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	833 550,17		498 200,05	498 200,05	498 200,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		833 550,17		498 200,05	498 200,05	498 200,05
TOTAL		26 455 746,40	0,00	33 596 034,96	33 596 034,96	33 596 034,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 985 481,27
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 581 516,23
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 889 600,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SYMEVAD - PRINCIPAL - BP - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	207 238,00	82 600,00	1 649 749,52	1 649 749,52	1 732 349,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	311 233,07	311 233,07	311 233,07
21	Immobilisations corporelles	4 054 086,72	1 123 918,86	2 167 165,64	2 167 165,64	3 291 084,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	456 500,00	300 000,00	88 750,00	88 750,00	388 750,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 717 824,72	1 506 518,86	4 216 898,23	4 216 898,23	5 723 417,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 854 351,00	0,00	2 889 600,00	2 889 600,00	2 889 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 854 351,00	0,00	2 889 600,00	2 889 600,00	2 889 600,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 572 175,72	1 506 518,86	7 106 498,23	7 106 498,23	8 613 017,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	833 550,17		498 200,05	498 200,05	498 200,05
041	Opérations patrimoniales (4)	9 680,52		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	843 230,69		498 200,05	498 200,05	498 200,05
	TOTAL	8 415 406,41	1 506 518,86	7 604 698,28	7 604 698,28	9 111 217,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 111 217,14
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 553 376,70	10 237,50	1 040 473,30	1 040 473,30	1 050 710,80
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 553 376,70	10 237,50	1 540 473,30	1 540 473,30	1 550 710,80
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	317 143,82	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	317 143,82	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 870 520,52	10 237,50	1 540 473,30	1 540 473,30	1 550 710,80
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		44 212,68	44 212,68	44 212,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 500 899,38		3 343 587,37	3 343 587,37	3 343 587,37
041	Opérations patrimoniales (4)	9 680,52		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 510 579,90		3 387 800,05	3 387 800,05	3 387 800,05

SYMEVAD - PRINCIPAL - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	6 381 100,42	10 237,50	4 928 273,35	4 928 273,35	4 938 510,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						4 172 706,29
--	--	--	--	--	--	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						9 111 217,14
---	--	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 889 600,00
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	29 811 091,10		29 811 091,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 400 236,00		1 400 236,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	99 520,00		99 520,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	876 469,08	0,00	876 469,08
67	Charges exceptionnelles	6 400,00	0,00	6 400,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 343 587,37	3 343 587,37
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		44 212,68	44 212,68
Dépenses de fonctionnement – Total		32 193 716,18	3 387 800,05	35 581 516,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 581 516,23
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	498 200,05	498 200,05
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 889 600,00	0,00	2 889 600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	1 732 349,52	0,00	1 732 349,52
204	Subventions d'équipement versées	311 233,07	0,00	311 233,07
21	Immobilisations corporelles (6)	3 291 084,50	0,00	3 291 084,50
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	388 750,00	0,00	388 750,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 613 017,09	498 200,05	9 111 217,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 111 217,14
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	500,00		500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	74 000,00		74 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	28 976 723,31		28 976 723,31
75	Autres produits de gestion courante	3 628 611,60	0,00	3 628 611,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	418 000,00	498 200,05	916 200,05
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		33 097 834,91	498 200,05	33 596 034,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 985 481,27
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 581 516,23
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 050 710,80	0,00	1 050 710,80
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 343 587,37	3 343 587,37
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		44 212,68	44 212,68
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 550 710,80	3 387 800,05	4 938 510,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 172 706,29
--	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 111 217,14
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	29 230 815,07	29 811 091,10	29 811 091,10
60611	Eau et assainissement	1 360,00	1 100,00	1 100,00
60612	Energie - Electricité	7 800,00	7 500,00	7 500,00
60622	Carburants	3 200,00	3 500,00	3 500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 400,00	2 200,00	2 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	33 470,00	15 150,00	15 150,00
60636	Vêtements de travail	20 500,00	7 700,00	7 700,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	970 510,80	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	24 000,00	10 750,00	10 750,00
611	Contrats de prestations de services	26 775 033,00	28 359 380,00	28 359 380,00
6132	Locations immobilières	500,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	31 362,00	19 712,00	19 712,00
61521	Entretien terrains	12 940,00	9 200,00	9 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 300,00	10 232,00	10 232,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	700,00	700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	650,00	650,00
6156	Maintenance	23 690,00	20 300,00	20 300,00
6161	Multirisques	31 190,00	17 500,00	17 500,00
617	Etudes et recherches	190 180,00	172 200,00	172 200,00
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	1 200,00	1 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	13 400,00	13 400,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	53 040,59	14 285,00	14 285,00
6226	Honoraires	23 785,74	8 600,00	8 600,00
6228	Divers	3 400,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	7 500,00	7 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	600,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	47 100,00	20 300,00	20 300,00
6237	Publications	5 174,00	11 500,00	11 500,00
6238	Divers	1 225,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 600,00	1 800,00	1 800,00
6251	Voyages et déplacements	3 100,00	500,00	500,00
6256	Missions	700,00	400,00	400,00
6257	Réceptions	5 000,00	2 400,00	2 400,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 600,00	16 740,00	16 740,00
627	Services bancaires et assimilés	12 600,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 050,00	17 200,00	17 200,00
6288	Autres services extérieurs	283 303,94	464 792,10	464 792,10
63512	Taxes foncières	617 000,00	557 000,00	557 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 200,00	2 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 502 108,00	1 400 236,00	1 400 236,00
6331	Versement mobilité	14 145,00	12 660,00	12 660,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	747,00	690,00	690,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 288,00	15 550,00	15 550,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 358,00	2 130,00	2 130,00
64111	Rémunération principale titulaires	503 645,00	534 976,00	534 976,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	24 198,00	22 250,00	22 250,00
64118	Autres indemnités titulaires	186 417,00	205 500,00	205 500,00
64131	Rémunérations non tit.	279 467,00	206 100,00	206 100,00
64138	Autres indemnités non tit.	61 950,00	54 700,00	54 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	164 895,00	138 400,00	138 400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	178 986,00	164 750,00	164 750,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 162,00	9 500,00	9 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 000,00	5 500,00	5 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	6 180,00	6 180,00
6478	Autres charges sociales diverses	29 850,00	21 350,00	21 350,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 231,00	99 520,00	99 520,00
6518	Autres	0,00	16 805,00	16 805,00
6531	Indemnités	45 500,00	55 000,00	55 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	511,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	210,00	200,00	200,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	25 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	23 000,00	23 000,00	23 000,00
65888	Autres	10,00	15,00	15,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		30 831 154,07	31 310 847,10	31 310 847,10
66	Charges financières (b)	1 022 469,32	876 469,08	876 469,08
66111	Intérêts réglés à l'échéance	946 189,00	807 805,00	807 805,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	66 280,32	58 664,08	58 664,08
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 338,37	6 400,00	6 400,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 238,37	200,00	200,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	6 000,00	6 000,00	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		31 873 961,76	32 193 716,18	32 193 716,18
023	Virement à la section d'investissement	0,00	44 212,68	44 212,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	4 500 899,38	3 343 587,37	3 343 587,37
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	4 500 899,38	3 343 587,37	3 343 587,37
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 500 899,38	3 387 800,05	3 387 800,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 500 899,38	3 387 800,05	3 387 800,05
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		36 374 861,14	35 581 516,23	35 581 516,23

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 581 516,23
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	58 664,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	14 500,00	500,00	500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	14 500,00	500,00	500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	37 500,00	74 000,00	74 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	37 500,00	20 000,00	20 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	54 000,00	54 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	20 089 386,18	28 976 723,31	28 976 723,31
74758	Participat° Autres groupements	15 150 255,54	24 210 723,31	24 210 723,31
7478	Participat° Autres organismes	4 939 130,64	4 766 000,00	4 766 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 169 997,85	3 628 611,60	3 628 611,60
7561	Régies dotées seule autonomie financière	330 000,00	622 112,52	622 112,52
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 839 997,85	3 006 499,08	3 006 499,08
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		22 311 384,03	32 679 834,91	32 679 834,91
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 310 812,20	418 000,00	418 000,00
7711	Débits et pénalités perçus	3 309 740,20	418 000,00	418 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 072,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		25 622 196,23	33 097 834,91	33 097 834,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	833 550,17	498 200,05	498 200,05
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	833 550,17	498 200,05	498 200,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		833 550,17	498 200,05	498 200,05
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		26 455 746,40	33 596 034,96	33 596 034,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 985 481,27
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 581 516,23
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	207 238,00	1 649 749,52	1 649 749,52
202	Frais réalisat° documents urbanisme	2 253,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	192 745,00	1 649 749,52	1 649 749,52
2051	Concessions, droits similaires	3 240,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	9 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	311 233,07	311 233,07
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	311 233,07	311 233,07
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 054 086,72	2 167 165,64	2 167 165,64
2111	Terrains nus	0,00	66 528,00	66 528,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 695,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	385 565,48	403 037,64	403 037,64
2138	Autres constructions	66 600,00	283 140,00	283 140,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 299 251,00	1 204 504,00	1 204 504,00
2183	Matériel de bureau et informatique	80 624,39	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	0,00	600,00	600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 216 350,85	184 356,00	184 356,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	456 500,00	88 750,00	88 750,00
2313	Constructions	230 000,00	-87 500,00	-87 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	210 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	16 500,00	176 250,00	176 250,00
Total des dépenses d'équipement		4 717 824,72	4 216 898,23	4 216 898,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 854 351,00	2 889 600,00	2 889 600,00
1641	Emprunts en euros	2 529 351,00	2 564 600,00	2 564 600,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	325 000,00	325 000,00	325 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 854 351,00	2 889 600,00	2 889 600,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 572 175,72	7 106 498,23	7 106 498,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	833 550,17	498 200,05	498 200,05
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	833 550,17	498 200,05	498 200,05
13911	Etat et établissements nationaux	593 819,20	317 186,85	317 186,85
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	208 561,72	149 843,95	149 843,95
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	31 169,25	31 169,25	31 169,25
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	9 680,52	0,00	0,00
2313	Constructions	9 680,52	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		843 230,69	498 200,05	498 200,05
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 415 406,41	7 604 698,28	7 604 698,28

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 506 518,86
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 111 217,14
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

SYMEVAD - PRINCIPAL - BP - 2021

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 553 376,70	1 040 473,30	1 040 473,30
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	1 529 489,20	1 000 000,00	1 000 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	23 887,50	40 473,30	40 473,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 553 376,70	1 540 473,30	1 540 473,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	317 143,82	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	317 143,82	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		317 143,82	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 870 520,52	1 540 473,30	1 540 473,30
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	44 212,68	44 212,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 500 899,38	3 343 587,37	3 343 587,37
28031	Frais d'études	3 007,50	22 630,99	22 630,99
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	20 359,68	10 179,84	10 179,84
28051	Concessions et droits similaires	5 455,00	7 075,00	7 075,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	27 650,00	27 650,00	27 650,00
281318	Autres bâtiments publics	1 767 058,34	1 614 345,02	1 614 345,02
28138	Autres constructions	2 524,00	2 524,00	2 524,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 391 883,17	1 382 330,80	1 382 330,80
281738	Autres constructions (m. à dispo)	178 271,78	178 271,72	178 271,72
28183	Matériel de bureau et informatique	13 656,66	21 559,98	21 559,98
28184	Mobilier	7 432,46	7 432,50	7 432,50
28188	Autres immo. corporelles	83 600,79	69 587,52	69 587,52
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 500 899,38	3 387 800,05	3 387 800,05
041	Opérations patrimoniales (9)	9 680,52	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 680,52	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 510 579,90	3 387 800,05	3 387 800,05
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 381 100,42	4 928 273,35	4 928 273,35

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		10 237,50
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		4 172 706,29
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		9 111 217,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2021900161S00001	01/03/2021	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					57 400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					50 900 000,00									
10000500058	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	12/07/2017		10/10/2017	3 250 000,00	F		1,680	1,692		T	C		A-1
18107/001	SOCIETE GENERALE	22/12/2009		22/03/2010	1 500 000,00	F		4,061	4,127		T	C		A-1
20140247	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2014		31/03/2015	7 500 000,00	F		2,370	2,370		T	C		A-1
5031071	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/02/2014		01/09/2015	23 000 000,00	V		2,250	1,890		T	C		A-1
515803	SA LA BANQUE POSTALE	13/06/2017		01/10/2017	700 000,00	F		1,280	1,303		T	C		A-1
515804	SA LA BANQUE POSTALE	13/06/2017		01/10/2017	2 250 000,00	F		1,780	1,807		T	C		A-1
523777	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/08/2018		01/12/2018	2 100 000,00	F		0,990	1,026		T	C		A-1
523778	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/08/2018		01/09/2019	200 000,00	F		1,370	1,371		A	C		A-1
523779	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/08/2018		01/12/2018	1 700 000,00	F		1,780	1,807		T	C		A-1
6771438	SOCIETE GENERALE	23/10/2014		31/10/2015	5 000 000,00	F		2,298	2,298		A	C		A-1
8300013	CAISSE D'EPARGNE	18/01/2013		25/04/2013	3 000 000,00	F		4,370	4,370		M	P		A-1
99142247255	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	05/12/2006		01/12/2007	700 000,00	F		3,990	4,360		A	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					6 500 000,00									
18107/001/004	SOCIETE GENERALE	30/07/2010		30/10/2010	6 500 000,00	F		3,260	3,315		T	C		A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

SYMEVAD - PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					57 400 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		40 443 959,12				2 864 593,79	803 717,45	0,00	67 655,29	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		37 275 209,12				2 539 593,79	704 389,32	0,00	67 655,29	
10000500058		0,00	A-1	2 827 500,00	21,50	F		130 000,00	46 683,00	0,00	10 196,55	
18107/001		0,00	A-1	675 000,00	8,92	F		75 000,00	26 267,76	0,00	0,00	
20140247		0,00	A-1	5 250 000,00	13,92	F		375 000,00	121 092,18	0,00	0,00	
5031071		0,00	A-1	17 249 999,92	16,42	V		1 045 454,56	264 000,00	0,00	29 967,31	
515803		0,00	A-1	548 333,29	11,50	F		46 666,68	6 794,67	0,00	1 605,33	
515804		0,00	A-1	1 957 500,00	21,50	F		90 000,00	34 242,76	0,00	8 310,38	
523777		0,00	A-1	1 627 500,00	7,67	F		210 000,00	15 332,63	0,00	1 169,44	
523778		0,00	A-1	173 333,34	12,67	F		13 333,33	2 374,67	0,00	730,67	
523779		0,00	A-1	1 547 000,00	22,67	F		68 000,00	27 082,70	0,00	2 193,85	
6771438		0,00	A-1	3 500 000,00	13,75	F		250 000,00	81 547,08	0,00	12 830,72	
8300013		0,00	A-1	1 693 813,05	7,17	F		203 026,55	69 985,21	0,00	0,00	
99142247255		0,00	A-1	225 229,52	5,92	F		33 112,67	8 986,66	0,00	651,04	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 168 750,00				325 000,00	99 328,13	0,00	0,00	
18107/001/004		0,00	A-1	3 168 750,00	9,50	F		325 000,00	99 328,13	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

SYMEVAD - PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		40 443 959,12					2 864 593,79	803 717,45	0,00	67 655,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	40 443 959,12	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	BATIMENTS INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	20	22/07/2007
L	EQUIPEMENTS ET MATERIELS INDUSTRIELS	10	22/07/2007
L	ETUDES	5	22/07/2007
L	FRAIS D'INSERTION	5	22/07/2007
L	LOGICIEL INFORMATIQUE	2	22/07/2007
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	22/07/2007
L	MOBILIERS	10	22/07/2007
L	PETITS EQUIPEMENTS ET MATERIELS	5	22/07/2007
L	PROCESS CENTRE DE TRI	8	11/02/2013
L	PONTS BASCULES CENTRE DE TRI	20	17/06/2013
L	SUBVENTION VERSEE	15	07/10/2013
L	BATIMENT TVME	25	03/04/2017
L	PROCESS TVME	15	03/04/2017
L	BATIMENT TVME-REVISION PLAN 2021	30	15/03/2021
L	PROCESS TVME-REVISION PLAN 2021	20	15/03/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 387 800,05	I 3 387 800,05
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 889 600,00	2 889 600,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 564 600,00	2 564 600,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	325 000,00	325 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		498 200,05	498 200,05
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	498 200,05	498 200,05
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 387 800,05	1 506 518,86	0,00	4 894 318,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 387 800,05	III 3 387 800,05
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 387 800,05	3 387 800,05
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	22 630,99	22 630,99
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	10 179,84	10 179,84
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	7 075,00	7 075,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	27 650,00	27 650,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	1 614 345,02	1 614 345,02
28138	<i>Autres constructions</i>	2 524,00	2 524,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	1 382 330,80	1 382 330,80
281738	<i>Autres constructions (m. à dispo)</i>	178 271,72	178 271,72
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	21 559,98	21 559,98
28184	<i>Mobilier</i>	7 432,50	7 432,50
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	69 587,52	69 587,52
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	44 212,68	44 212,68

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 387 800,05	10 237,50	4 172 706,29	0,00	7 570 743,84

Montant		
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 894 318,91
Ressources propres disponibles	IV	7 570 743,84
Solde	V = IV – II (6)	2 676 424,93

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

SYMEVAD - PRINCIPAL - BP - 2021

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	2 864 600,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	25 000,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 889 600,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	33 097 834,91
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	8,73

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	DELIB 2021-16	SUBVENTION GUIDES COMPOSTEURS	ASSOCIATION DES GUIDES COMPOSTEURS CADOSARCAHC	Association	5 000,00
6574	DELIB-2021-17	SUBVENTION AMICALE SYMEVAD	LES AMIS DE SYM	Association	18 000,00
6748	DELIB 2021-12	SUBVENTION REPAIR CAFE DOUAI	REPAIR CAFE DE DOUAI	Association	1 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	1,00	14,00	14,00	0,00	14,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	4,00	5,00
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
TECHNICIEN	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		20,00	1,00	21,00	21,00	4,00	25,00

SYMEVAD - PRINCIPAL - BP - 2021

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	OTR		0,00	A	A
INGENIEUR	A	OTR		0,00	A	A
TECHNICIEN	B	OTR		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a[°] : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1[°] : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2[°] : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3[°] : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4[°] : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5[°] : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE RENOUVELABLE	10/12/2012	2012.-41 DU 10/12/2012 -	20000720100045	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le PRESIDENT (1),

A Évin-Malmaison, le 12/04/2021

Le PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Évin-Malmaison, le 12/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. DELATTRE Régis	
M. DERROUCHE Rachid	
M. DUMONT Christophe	
M. GOULOIS Bernard	
M. KUMOREK Laurent	
M. MASSON Alain	
M. MONCHY Jean-Marie	
M. MUSIAL Christian	
M. PREIN Thierry	
M. SILVAIN Eric	
M. SZCZUREK Christopher	
M. VANDEVILLE Bruno	
M. VANDEVILLE David	
M. WESMAEI David	
M.YUX Alain	
MERCIER Patrick	
Mme . BLEUZET Edith	
Mme. CHARLES Célia	
Mme. CUVILLIER Valérie	
Mme. RUSINEK Lydie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Évin-Malmaison, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.